RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00670
Numéro SIREN : 423 712 934
Nom ou dénomination : ABER-PROPRETE SAPHIR

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2024 sous le numéro de dépôt 7263

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 42371293400151 — Néant ☐ *

DÉPÔT DU 07263 02 MAI 2024 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092023 Net 3	N-1 30092022 Net 4
	Capital souscrit non appelé	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 016	AG 6 016		
	Fonds commercial (1)	AH	1 726 577	AI	1 726 577	1 726 577
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 630	AK 8 630		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	13 123	AQ 10 615	2 508	3 893
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 859 050	AS 2 145 873	713 177	615 504
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 877 989	AU 1 154 997	722 991	571 145
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	36 832	BI	36 832	40 462
	TOTAL (II)	BJ	6 528 216	BK 3 326 131	3 202 085	2 957 582
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	85 229	BM	85 229	76 129
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 867 628	BY 386 342	4 481 286	4 416 630
	Autres créances (3)	BZ	407 526	CA	407 526	494 148
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	1 100 000	CE	1 100 000	300 000
	Disponibilités	CF	3 502 279	CG	3 502 279	4 613 019
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 986	CI	27 986	38 926
	TOTAL (III)	CJ	9 990 647	CK 386 342	9 604 305	9 938 851
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 518 863	1A 3 712 473	12 806 390	12 896 433

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : | CP (0) | (3) Part à plus d'un an : | CR 484 119

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000006 en Euros.

Cegid Quadra

DGFiP N° 2051 2023

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 246 700)	DA	246 700	246 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 599 997	1 599 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 670	24 670
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 538 930	4 161 876
	Report à nouveau	DH	387 939	387 939
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	399 949	877 054
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 198 184	7 298 235
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 897	4 129
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	590 174	682 878
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 816 892	4 728 211
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	196 242	182 698
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		281
	TOTAL (IV)	EC	5 608 206	5 598 198
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 806 390	12 896 433

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 608 206	5 598 198
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 000006 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	475 980	FB		FC	475 980	356 350
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	23 405 183	FH		FI	23 405 183	23 407 685
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	23 881 163	FK		FL	23 881 163	23 764 035
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	73 661	75 799
	Autres produits (1) (11)					FQ	172	64
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	23 954 997	23 839 898
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	776 953	623 364
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(9 099)	(14 215)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 994 058	2 953 673
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	645 820	679 367
	Salaires et traitements*					FY	15 219 877	14 678 980
	Charges sociales (10)					FZ	3 063 761	2 904 124
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	649 619	591 826
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	61 600	34 886
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	51 186	59 406
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	23 453 775	22 511 411
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	501 222	1 328 487
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 047	3 267
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 047	3 267
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 047	3 267
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	502 269	1 331 755

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 243	12 937
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	20 739	30 223
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	26 982	43 159
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	38 865	31 423
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 401	25 953
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	49 266	57 376
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(22 284)	(14 216)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		159 635
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	80 036	280 850
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	23 983 026	23 886 325
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 583 077	23 009 271
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	399 949	877 054
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	6 243	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	30 233	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	45 678	52 314
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	49 265	26 982

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	30 233	6 243

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2023

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes contraventions	690	
Pénalités sur marchés	7 941	
Exercices antérieurs	30 233	6 243
Cessions d'immobilisations	10 401	20 739

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Rappel cotisation AGRR 2021	1 955	
Sous provision Taxe A. 092022	23 185	
Sous provision Formation C 092022	2 411	
Regularisations de compte	2 682	6 243

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 000006 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 741 222	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	9 710	KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP	3 413	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	2 447 984	KT		KU	500 394
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	36 084	KW		KX	7 948
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	1 462 959	KZ		LA	391 362
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	57 704	LC		LD	8 449
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	4 017 854	LO		LP	908 153
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	40 462	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	40 462	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	5 799 539	ØH		ØJ	908 153

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1 741 222	1X	1 741 222
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	9 710	MF	9 710
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	3 413	MI	3 413
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	89 328	MK	2 859 050	ML	2 859 050
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	44 032	MO	44 032
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	81 754	MQ	1 772 567	MR	1 772 567
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	4 764	MT	61 389	MU	61 389
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	175 846	NH	4 750 162	NI	4 750 162
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 631	2F	36 832	2G	36 832
		TOTAL IV	I3		NJ	3 631	NK	36 832	2H	36 832
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	179 477	ØL	6 528 216	ØM	6 528 216

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000006 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR

Néant [X] *

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

6 · AMORTISSEMENTS

N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	14 646	PF		PG		PH	14 646
TOTAL I		RK	14 646	RM		RN		RO	14 646
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	6 428	PS	972	PT		PU	7 400
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	2 802	PW	413	PX		PY	3 215
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 832 479	QA	394 848	QB	81 454	QC	2 145 873
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	24 293	QE	3 761	QF		QG	28 054
	Matériel de transport	QH	916 502	QI	243 532	QJ	79 227	QK	1 080 807
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	44 807	QM	6 093	QN	4 764	QO	46 136
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 827 312	QV	649 619	QW	165 445	QX	3 311 485
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	2 841 957	QP	649 619	QQ	165 445	QR	3 326 131

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DGFiP N° 2056 2023

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	352 726	6U	61 600	6V	27 983	6W	386 342
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	352 726	TY	61 600	TZ	27 983	UA	386 342
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	352 726	UB	61 600	UC	27 983	UD	386 342
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	61 600	UF	27 983		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	36 832	UV	(0)	UW	36 832
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	484 119		0		484 119
	Autres créances clients	UX	4 383 509		4 383 509		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	36 995		36 995		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	727		727		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	283 570		283 570		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	68 194		68 194		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	18 040		18 040		
	Charges constatées d'avance	VS	27 986		27 986		
	TOTAUX	VT	5 339 971	VU	4 819 020	VV	520 951
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 897	4 897		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	590 174	590 174		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 227 963	2 227 963		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 007 179	1 007 179		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 195 091	1 195 091		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	386 659	386 659		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	196 242	196 242		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	5 608 206	VZ 5 608 206		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ABER-PROPRETE SAPHIR
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 246 700 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
423 712 934 RCS RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 6 MARS 2024

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 399 949 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 399 949 euros

A titre de dividende global à l'associé unique .....240 000 euros
Soit 97,28 euros par actions

Le solde, soit la somme de .....159 949 euros
En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 4 698 879 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 6 958 185 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 6 mars 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 240 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2022	500 000 €	0 €	500 000 €	202,68 €
30/09/2021	569 877 €	0 €	569 877 €	231,00 €
30/09/2020	334 988 €	0 €	334 988 €	135,79 €

Certifié conforme
LA PRESIDENTE
Société ABER
Représentée par Madame Sophie GADONNEIX

GROUPE GORIOUX
QUIMPER

GORIOUX FARO ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

S.A.S.U. ABER PROPRETE SAPHIR

4, Rue Henri Pollès
ZAC de Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

EXEMPLAIRE A ADRESSER AU GREFFE

S.A.S.U. ABER PROPRETE SAPHIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'associée unique,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER PROPRETE SAPHIR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apurement des soldes clients

Risque identifié

A la clôture de l'exercice écoulé, les créances clients s'élevaient à 4.766 K€, y compris 484 K€ de créances douteuses ou à risque.
Le caractère recouvrable de ces créances constitue selon nous un élément essentiel dont il convient de s'assurer.

Notre réponse

A cet effet, nous avons contrôlé le dénouement et la correcte évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- ✓ En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce n'ont pas pu être communiquées, le système d'information de la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

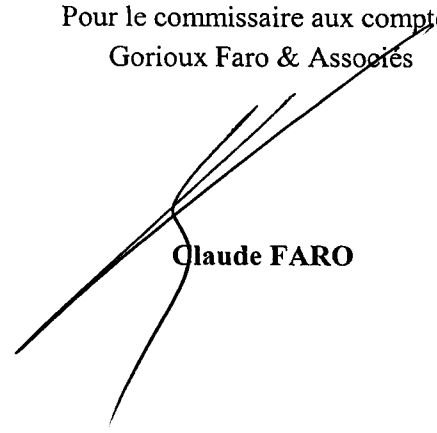
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 21 février 2024

Pour le commissaire aux comptes
Gorioux Faro & Associés



Claude FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 3 7 1 2 9 3 4 0 0 1 5 1 — Néant ☐ *

CADRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092023 Net 3	N-1 30092022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 016	AG 6 016		
	Fonds commercial (1)	AH	1 726 577	AI	1 726 577	1 726 577
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 630	AK 8 630		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	13 123	AQ 10 615	2 508	3 893
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 859 050	AS 2 145 873	713 177	615 504
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 877 989	AU 1 154 997	722 991	571 145
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	36 832	BI	36 832	40 462
	TOTAL (II)	BJ	6 528 216	BK 3 326 131	3 202 085	2 957 582
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	85 229	BM	85 229	76 129
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 867 628	BY 386 342	4 481 286	4 416 630
	Autres créances (3)	BZ	407 526	CA	407 526	494 148
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	1 100 000	CE	1 100 000	300 000
	Disponibilités	CF	3 502 279	CG	3 502 279	4 613 019
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 986	CI	27 986	38 926
	TOTAL (III)	CJ	9 990 647	CK 386 342	9 604 305	9 938 851
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 518 863	IA 3 712 473	12 806 390	12 896 433

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR 484 119

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

GORIOUX - ERRO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

* Pour les exercices ouvrant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000006 en Euros.

Cegid Quadra

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 246 700)		DA	246 700	246 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	1 599 997	1 599 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	24 670	24 670
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	4 538 930	4 161 876
	Report à nouveau		DH	387 939	387 939
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	399 949	877 054
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	7 198 184	7 298 235
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	4 897	4 129
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	590 174	682 878
	Dettes fiscales et sociales		DY	4 816 892	4 728 211
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	196 242	182 698
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		281
	TOTAL (IV)		EC	5 608 206	5 598 198
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	12 806 390	12 896 433

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 608 206	5 598 198
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

GORIOUX FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 000006 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	475 980	FB		FC	475 980	356 350
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	23 405 183	FH		FI	23 405 183	23 407 685
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	23 881 163	FK		FL	23 881 163	23 764 035
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	73 661	75 799
	Autres produits (1) (11)					FQ	172	64
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	23 954 997	23 839 898
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	776 953	623 364
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(9 099)	(14 215)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 994 058	2 953 673
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	645 820	679 367
	Salaires et traitements*					FY	15 219 877	14 678 980
	Charges sociales (10)					FZ	3 063 761	2 904 124
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	649 619	591 826
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	61 600	34 886
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	51 186	59 406
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	23 453 775	22 511 411
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	501 222	1 328 487
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 047	3 267
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 047	3 267
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 047	3 267
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	502 269	1 331 755

GORIOUX - PARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Dossier N° 000006 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

DGFiP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 243	12 937
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	20 739	30 223
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	26 982	43 159
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	38 865	31 423
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 401	25 953
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	49 266	57 376
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(22 284)	(14 216)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		159 635
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	80 036	280 850
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	23 983 026	23 886 325
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 583 077	23 009 271
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	399 949	877 054
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	6 243	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	30 233	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	45 678	52 314
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	49 265	26 982

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	30 233	6 243

CORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Dossier N° 000006 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2023

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes contraventions	690	
Pénalités sur marchés	7 941	
Exercices antérieurs	30 233	6 243
Cessions d'immobilisations	10 401	20 739

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX . FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Dossier N° 000006 en Euros.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Rappel cotisation AGRR 2021	1 955	
Sous provision Taxe A. 092022	23 185	
Sous provision Formation C 092022	2 411	
Regularisations de compte	2 682	6 243

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER PROPRETE SAPHIR sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

GORIOUX - PARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations techniques matériel et outillage	1 à 3 ans
Agencements divers	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier	10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Néant

C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Ouverture d'un nouvel établissement le 1er décembre 2023 à Poitiers (86), au 21 B rue des Entrepreneurs.

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en K euros	30/09/2022	Acquisitions	Diminutions	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	1 741			1 741
Agencements des constructions	13			13
Installations techniques, mat. & outillages industriels	2 448	500	89	2 859
Installations générales agencements divers	36	8		44
Matériel de transport	1 462	391	82	1 771
Matériel de bureau et mobilier	57	9	5	61
Total	**5 757**	**908**	**176**	**6 489**

2. Fonds de commerce

Fonds commercial en K€	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds achetés	531		531	0
Mali technique Force 4	1 196		1 196	
Total	**1 727**	**0**	**1 727**	**0**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES

3. Immobilisations financières

Valeurs en K euros	30/09/2022	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
Titres de participation	0	0	0	0
Prêts & autres immobilisations financières	40		4	36
Total	**40**	**0**	**4**	**36**

4. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en K euros	30/09/2022	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
Immobilisations incorporelles	14			14
Agencements des constructions	10	1		11
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1 833	394	81	2 146
Installations générales agencements divers	24	4		28
Matériel de transport	916	244	79	1 081
Matériel de bureau et mobilier	45	6	5	46
Total	**2 842**	**649**	**165**	**3 326**

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2022	Dotations	Reprises	30/09/2023
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour impôt				
Autres provisions (Prud'hommes)	0			0
Total provisions pour charges	0	0	0	0
Sur stocks et en cours				0
Clients	352	62	28	386
Total provisions pour dépréciation	352	62	28	386
Total	**352**	**62**	**28**	**386**
- exploitation		62	28	
- financier				
- exceptionnel		0		

GORIOUX - PABO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

5. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en K euros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	37		37
Créances clients et comptes rattachés	4 868	4 384	484
Personnel et comptes rattaches	37	37	
Créances sociales	1	1	
Etat créances fiscales	352	352	
Créances groupe (C/C)	0	0	
Débiteurs divers	18	18	
Charges constatées d'avances	28	28	
Total	**5 341**	**4 820**	**521**

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en K euros	Montant
Charges d'exploitation	28
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0
Total	**28**

3. Produits à recevoir

Valeurs en K euros	Montant
Clients, factures à établir	35
Total	**35**

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 246 700 euros, est composé de 2 467 parts sociales de nominal 100 €.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	**7 298**
Variation du capital	
Prime de fusion	
Résultat de l'exercice	400
Distribution de dividendes	-500
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	**7 198**
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**-100**

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en K euros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	5	5		
Fournisseurs et comptes rattachés	590	590		
Personnel et comptes rattachés	2 228	2 228		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 007	1 007		
Dettes fiscales	1 582	1 582		
Groupes et associés				
Autres dettes	196	196		
Produits constatés d'avance				
Total	**5 608**	**5 608**	**0**	**0**

Toutes les dettes ont des échéances inférieures à 1 an.

2. Charges à payer

Valeurs en K euros	Montant
Contribution économique territoriale	69
Effort construction	47
Taxe d'apprentissage	15
Comité d'entreprise	73
Clients, avoirs à établir	88
Fournisseurs, factures non parvenues	15
Congés payés	920
Charges sociales et fiscales sur congés payés	229
Primes conventionnelle	94
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	23
Primes annuelle	137
Charges sociales et fiscales sur primes annuelle	56
Taxes sur Véhicules	1
Organic	6
agefiph	2
Total	**1 775**

GORIOUX - FABO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en K euros	Montant
Ventes de marchandises	476
Production de services	23 405
Total	**23 881**

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en K euros	Montant
France	23 881
Total	**23 881**

GORIOUX - BARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en K euros	Charges	Produits
Sur Exercice Antérieurs	30	6
Cessions d'immobilisations	10	21
Pénalités sur marchés	8	
Amendes pénalités	1	
Charges diverses sur exercices antérieurs		
Total	**49**	**27**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	7
Agents de maitrise	36
Employés	28
Ouvriers	534
Total	**605**

2. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 88 422 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 4,16 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 2% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : moyen pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 41 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Ces indemnités concernent les salariés administratifs.

3. Société établissant des comptes consolidés

Les comptes de la société ABER PROPRETE SAPHIR S.A.S. sont inclus dans les comptes consolidés de la société ABER S.A.S. par la méthode de l'intégration globale.

GORIOUX - BARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

4. Litiges sociaux

Des litiges prud'homaux sont en cours au 30/09/2023, les demandes s'élèvent à 96 K€. Compte tenu de l'état d'avancement des procédures et au regard des éléments des dossiers, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 30/09/2023 concernant ces litiges.

GORIOUX - RAPO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS